

Carte blanche

**Hervé Hasquin**

Député fédéral, administrateur délégué du Centre Jean Gol

Il est agoni d'injures, rendu responsable des maux qui accablent la planète, criblé de flèches assassines. Ses ennemis l'enterrent périodiquement. L'hallali est permanent. Les « bonnes consciences » et les vautours d'une gauche altermondialiste ou orpheline du communisme salivent en permanence et se préparent bien inutilement depuis cent cinquante ans à un festin qui n'en finit pas d'être reporté. Navré. Le libéralisme est toujours bien là. En Belgique, il a même fêté ce 14 juin 2006 ses cent soixante ans d'existence en tant que parti politique (1).

Depuis les origines de l'Etat, il est porteur des valeurs qui sont l'essence même de la démocratie. Notre constitution de 1831 qui, à l'origine, était presque une exception en Europe continentale, en a porté d'emblée les marques indélébiles. Libertés politiques, liberté de penser, liberté de conscience, indépendance réciproque de l'Etat et des Eglises : voilà des ingrédients issus de l'idéologie nais-

sante des Droits de l'homme dont le mouvement libéral fut le moteur de la diffusion. Mais j'ai omis un principe fondamental : l'égalité des citoyens devant la loi. Les privilèges dus à la naissance étaient évacués dans les poubelles de l'histoire.

Les géniteurs du libéralisme n'étaient cependant pas dupes. L'égalité des droits ne pouvait dissimuler des inégalités engendrées par l'environnement familial, la fortune, les aléas de l'existence. Il appartenait donc à la

Les adversaires du libéralisme : les conservateurs de tout poil, religieux passésistes ou marxistes orthodoxes

puissance publique d'actionner des leviers susceptibles de les réduire. L'instruction publique obligatoire et gratuite, et l'assistance publique leur apparurent donc comme des interventions non seulement légitimes, mais nécessaires de l'Etat.

Facilitateur de l'ascenseur so-

cial, l'Etat pouvait tout autant créer les conditions d'un fonctionnement harmonieux de l'économie, confiée par principe à l'initiative privée. C'est le libéral liégeois W. Frère-Orban qui créa entre autres institutions : la Banque Nationale, le Crédit Communal, la Caisse Générale d'Epargne.

En conclusion, le libéralisme fait confiance à l'homme. Une telle attitude appelle un corollaire : une éthique de la responsabilité. Le but ultime est la construction d'une société plus fraternelle dont sont bannis le protectionnisme économique et la lutte des classes. Le libre-échange est le moteur de la paix et de la prospérité.

Tel est le « corpus » idéologique du libéralisme dès le début du XIX^e siècle. Il est resté inchangé. Ne tombons pas dans le piège d'appellations erronées : on n'est pas passé d'un « libéralisme classique » à un « néolibéralisme ».

N'en déplaise aux contempteurs du libéralisme, le politique dirige de toute façon l'économi-

que car le choix lui appartient qu'une société soit collectiviste ou non.

Les principaux adversaires du libéralisme ont toujours été les conservateurs de tout poil, religieux passésistes ou marxistes orthodoxes ; les uns et les autres ne proposent qu'un modèle de société définitive alors que la société libérale, pour reprendre l'heureuse expression de Francis-Paul Benoît « est un point d'équilibre se déplaçant sans cesse ».

Le comble de l'horreur, c'est donc le libre-échange, assimilé à un capitalisme abject. Dans le genre, le livre de P. Pignarre et d'I. Stengers (*La sorcellerie capitaliste. Pratiques de désenvoûtement*, Paris, 2005) n'est pas triste. Alors que le communisme étouffait la moitié de l'Europe, un certain cardinal Ratzinger, préfet de la Sacrée Congrégation de la doctrine de la foi, illustre pourfendeur de la théologie de la libération en raison de ses dérives marxistes, vouait en 1985 le libre-échange aux gémonies car « il im-

pose ses lois implacables à tous les aspects de la vie » (*Entretien sur la foi*, Paris, Ed. Fayard). Après la chute du Mur de Berlin, la gauche chrétienne se croyait obligée de tenir la balance égale en dénonçant, comme M. Schooymans, « *La dérive totalitaire du libéralisme* » (Paris, 1991).

Que l'on cesse de confondre l'économie de marché avec l'hédonisme et le libre-échange avec la loi du plus fort

En ce début du XXI^e siècle, ces types de discours sont plus que jamais de mode. Etrange aveuglement face à un principe qui s'est révélé le plus efficace contre-poids aux abus. Plus l'économie se rapproche du libre-échange et moins subsistent les risques de monopoles des producteurs et les manipulations au détriment du consommateur ou des locataires, comme par exemple dans les sociétés de logement wallonnes. Que l'on cesse de confondre tantôt l'économie de marché avec

l'hédonisme, tantôt le libre-échange avec la loi du plus fort. Sur un marché libre, il y a pratiquement place pour tout le monde comme le rappelait le Prix Nobel d'économie Paul Samuelson : « *Je serais capable de taper mes livres mieux que ma secrétaire, mais j'ai malgré tout avantage à faire appel à ses services, car je peux employer mon temps plus efficacement.* » Ce qui est vrai dans l'entreprise, l'est tout autant à l'échelle de la planète. Alors que cédant à la mode, le président vieillissant de la République française se défend d'être libéral et tempête contre la « mondialisation », sa ministre du Commerce extérieur avouait récemment qu'en 2005, la mondialisation se traduisait par un bénéfice pour la France : à côté de 15.000 emplois perdus, les investissements étrangers en avaient créé 33.000 dans la République. ■

(1) Un livre paraîtra en septembre 2006 *Les libéraux belges. Histoire et actualité du libéralisme* (coédition Labor et Centre Jean Gol).